



Conseil de sécurité

Distr. générale
23 avril 2009
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 6110^e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos au Siège, à New York, le jeudi 23 avril 2009, à 15 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« Le 23 avril 2009, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 6110^e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies au Soudan.

Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents ont entendu un exposé présenté, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, par M. Ashraf Jehangir Qazi, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan.

Les membres du Conseil, M. Qazi et les représentants des pays fournisseurs de contingents ont eu un échange de vues. »

